

prendre, et pour la combattre, il aurait fallu lancer contre elle deux ou trois divisions. On n'aurait pas trouvé de soldats pour cette besogne.

Il fallait donc le prendre par surprise, sans lui donner le temps de la réflexion.

C'était dans ce but que, vers le 20 août, le citoyen Arthur Killerton, alias comte de Kergroaz, avait rassemblé en conseil deux hommes sur les lumières desquelles il comptait beaucoup, le notaire Jorge Darros et l'ex-baron de Saint-Julien.

Ce dernier avait changé de nom et de caractère. Aujourd'hui il se désignait lui-même de l'appellation de sans culotte, et portait le nom peu euphonique de citoyen Pinsard. Les gens peu au courant de la vie et des origines de ce ci-devant ignoraient que Pinsard était le nom patronymique de la noble famille de Saint-Julien.

Ayant ainsi fait peau neuve, comme son digne ami Killerton, Saint-Julien n'avait en rien changé son âme.

Elle était restée aussi vile, aussi infâme que devant. Peut-être, au cours des quatre années écoulées, s'était-elle noircie de quelque nouveau crime. C'était tout ce que le gentilhomme félon pouvait ajouter pour son propre compte à la gloire de ses aïeux.

Aussi débraillé, aussi crasseux qu'il avait été naguère élégant et parfumé, le citoyen Pinsard s'efforçait d'effacer dans son aspect ou dans sa mise tout vestige de ce qui avait été le pimpant baron de Saint-Julien.

Le rôle qu'il s'était assigné était aussi abominable que sa dérogne.

Il était entré dans la police et servait consciencieusement le nouveau régime, en pourvoyant la guillotine de têtes et les prisons de suspects. Mû par les deux sentiments les plus bas de l'humanité, la peur et la cupidité, il immolait des centaines de victimes à sa sécurité et à ses convoitises, se disant que s'il ne s'enrichissait point à ce métier, du moins il y sauverait sa tête.

Mais, si basse que fût cette nature, il semblait qu'elle trouvât dans sa bassesse même une excuse que n'avait point Arthur de Kergroaz. Saint-Julien était ruiné et sans ressources. A tout prix il voulait reconquérir une fortune. A quarante ans, il entendait jouir encore de la vie. Aussi était-il rentré en Bretagne à la suite de l'ancien comte de Kergroaz.

Pour mieux dissimuler sa personne, il avait laissé croître sa barbe, une barbe rude, hirsute, sordide.

Et cela ne le rassurait qu'à demi. Ce n'était qu'en claquant des dents et suant de peur qu'il avait franchi le seuil du manoir.

Il lui semblait qu'au travers des murs tapissés de souvenirs des yeux le regardaient, des mains se tendaient pour le montrer au doigt, des voix sortaient de la pierre, accusatrices et vengeresses, pour crier :

« Regardez tous : voilà l'assassin de la comtesse Ameline ! »

Car, lui, il n'avait rien su des événements postérieurs au crime, de la découverte du corps et de son enlèvement par les frères Prigent.

Combien davantage ne trembla-t-il pas lorsque lord Killerton, à table, entre les verres bien remplis, lui conta la lugubre histoire !

Saint-Julien blêmit et fut malade. Il lui fallut un jour entier pour se remettre de cette émotion.

Lui qui ne craignait point Dieu éprouva une terreur sans nom à la pensée de la vengeance que les frères Prigent pourraient tirer de lui.

Aussi assista-t-il de bonne grâce au conciliabule dans lequel on débattit les moyens de se débarrasser d'Alain.

Il s'ingénia même de son mieux et se mit l'esprit à la torture pour inventer quelque perfidie plus inique que toutes celles qu'il avait conçues jusque-là.

Ce n'était point, il s'en fallait, une question facile à résoudre. Le problème était des plus ardu.

« Cet homme est redoutable, avait dit le notaire. L'attaquer au milieu des siens serait de la folie pure. Je connais ces hommes de la Kerret-ar-laz. Ce sont, pour la plupart, des hommes d'un courage tel, qu'ils ne reculeraient devant rien pour la défense de leur chef.

« Mais peut-être hésiteraient-ils à soutenir un homme sur lequel pèserait une grave accusation, celle de trahison, par exemple. »

Le comte de Kergroaz hocha la tête. Il n'avait pas une confiance illimitée dans l'efficacité de ce moyen.

« Vous oubliez, répondit-il, qu'Alain Prigent jouit lui-même d'un véritable crédit auprès de nos généraux, que les représentants le tiennent pour un grand citoyen, plein de dévouement à la nation, et qu'une première fois il a réussi à faire rapporter le décret de dissolution de sa bande.

— Qui, appuya Saint-Julien, et il n'a même obtenu ce résultat qu'en accusant formellement le comte de Kergroaz d'être à la solde de l'Angleterre et d'entretenir celle-ci d'une correspondance suivie, dont on pourrait au besoin fournir la preuve.

— Ah ! fit Arthur, qui pâlit et dont la voix trembla, il a dit de telles choses ? Je l'ignorais absolument.

— Il a dit et écrit, et il faut croire que Thiard y a été sensible, puisque le décret a été rapporté dans les huit jours qui ont suivi.

Il se fit un silence. Le ci-devant comte méditait sur les révélations que venait de lui faire son ancien complice.

« C'est donc pour cela, reprit-il, suivant sa propre pensée, que j'ai cru remarquer en Thiard une froideur croissante. Ho ! ho ! il est temps d'aviser. »

Et soudain, repris de doutes ou reculant peut-être devant l'énormité d'audace qu'exigeait le coup à accomplir, il murmura presque timidement :

« Mais savez-vous que cet homme est plus terrible encore que nous ne le faisons, plus que vous ne le supposez ? »

— Pourquoi donc ? questionna le notaire indécis et lui-même intimidé.

— Pourquoi ? Mais ne savez-vous pas que, si nous le faisons arrêter, il parlera ? »

Il y eut un nouveau silence, gros des mêmes incertitudes. Darros le rompit, mais en baissant la voix.

« Bah ! que dirait-il ? Que peut-il alléguer ? Si cet homme avait su quelque chose, croyez-vous qu'il n'eût pas déjà parlé ? »

L'argument avait de la vraisemblance. Pourtant, il n'eut pas le don de convaincre entièrement Killerton.

« Hum ! fit-il, qui peut dire s'il n'a point déjà parlé, si la froideur croissante de Thiard envers moi n'est pas due à ses révélations ? »

Le notaire, plus froid, s'enhardissait. Une hypothèse venait de surgir dans son esprit et y prenait corps lentement.

« Voyons, dit-il, le moyen légal ne vous a-t-il pas déjà fort bien réussi ? Quelqu'un a-t-il songé à discuter votre allégation contre le marquis ? »

— Pardon ! interrompit durement le comte, que ce souvenir ennuyait visiblement, vous voulez dire votre allégation, votre dénonciation anonyme ? »

Le tabellion ne s'embarrassait pas pour si peu.

« La vôtre ou la mienne, il n'importe, fit-il d'un air dégagé. C'est tout un, puisque nous avons combiné la chose ensemble. Si je vous rappelle cet incident, c'est uniquement pour vous montrer que le moyen qui a réussi une fois peut réussir deux. »

— Le marquis n'avait aucune preuve contre moi.

— Pas plus que nous n'en avons contre lui. Mais c'est précisément en vous accusant à son tour, sans preuves, qu'il a gâté son affaire.

— Oui, mais Alain Prigent est un garçon avisé. Il doit tenir ses armes toutes prêtes sous sa main, et à la première démonstration...

Ici Saint-Julien interrompit, se départant de la prudente réserve qu'il avait observée jusqu'alors.

« Raison de plus pour ne pas lui laisser le temps de préparer ses arguments et de le surprendre par un coup de force.

— Un coup de force ? Qu'entends-tu par là citoyen Pinsard ? » interrogea Killerton avec une cruelle ironie du ton et des paroles.

Mais le citoyen Pinsard, comme il le nommait dédaigneusement, avait enfin trouvé son idée.

Et cette idée était sans doute la même que l'hypothèse du notaire Darros, car ils tombèrent d'accord sur-le-champ.

« Raille tant que tu voudras, citoyen Killerton, poursuivit Saint-Julien emporté par sa trouvaille, tu me remercieras ensuite de t'avoir suggéré la seule solution pratique dans le cas qui t'embarrasse.

— Je ne t'ai fait venir que pour cela, riposta l'égoïste insulaire. Mais voyons cette solution pratique.

— Écoute, reprit Saint-Julien, tu disposes d'un pouvoir discrétionnaire, et par conséquent illimité. Sache en faire usage.

— Il me semble que j'en use, et même que j'en abuse un peu jusqu'à présent, ricana l'Anglais. Quel usage meilleur en pourrais-je faire ?

— N'es-tu pas mandataire direct ou immédiat du comité de salut public, ne relevant que de lui, ne devant de compte qu'à lui seul ?

— Sans doute. Où veux-tu en venir ?

— A ceci : tu pourrais ordonner l'arrestation de n'importe qui sans qu'il te fût fait l'ombre d'une résistance : soldats, officiers, magistrats, les généraux, Thiard aussi, les représentants eux-mêmes, tu peux tout faire mettre en prison sur un simple geste.

— Oui, répliqua le comte Arthur ; mais de telles mesures seraient trop dictatoriales et autocratiques. Il faudrait les justifier.

— Aussi ne te conseillerai-je pas de faire arrêter des gens qui ne peuvent te nuire et qui pourraient devenir nuisibles. Use seulement de ton pouvoir pour te débarrasser de tes ennemis, ou, du moins, des gens dont tu peux redouter une menace.

— Je crois te comprendre. Tu voudrais que je décrétasse de prise de corps ceux qui me font grise mine, Thiard, par exemple.

— Non, je ne pensais pas à Thiard. Mais arrête-le, si tu veux, si ça peut te faire plaisir. Je n'y vois pas d'inconvénients.

— Alors je n'ai pas compris ton idée. Nous ne sommes pas plus avancés qu'au début de notre entretien.

— Au contraire. Puisque ton pouvoir peut s'étendre aux plus fortes têtes de la République, à plus forte raison peut-il s'exercer contre de simples particuliers. Or, le chef de la Roche-qui-Tue n'est, si je ne me trompe, qu'un simple particulier.

— Alors toute ta trouvaille se limite à ceci : que je fasse écrouer Alain Prigent ? Mais c'est ce que nous débattons depuis une heure !

— Et c'est justement ce qu'il faut, non débattre, mais exécuter au plus tôt.

Les traits d'Arthur de Kergroaz laissèrent voir qu'il n'avait pas encore saisi la pensée profonde de ses complices.

Ce fut le notaire Jorge Darros qui se chargea de la lui exposer avec plus de clarté et de brièveté.

« Oui, dit-il, je m'associe entièrement au conseil du citoyen Pinsard. Agissez d'autorité et ne vous en remettez qu'à vous-même du soin d'exécuter vos ordres. On n'est bien servi que par soi-même, assure le proverbe. Prenez donc avec vous quelques municipaux requis d'urgence, transportez-vous en un endroit où vous soyez sûr de rencontrer Alain Prigent sans grandes forces autour de lui, puisque vous craignez quelque rébellion de lui et de ses hommes, et ariétez-le séance tenante.

— Ce moyen-là a échoué, il y a quatre mois à peine, contre le comte Roger de Plestin.

— Oui, parce que l'ordre avait été confié à des gens hésitants et inhabiles. Votre doublure Killerton n'est au fond qu'une brute. D'ailleurs, depuis ce moment-là, vous avez su faire des exemples, et l'exécution de l'officier qui commandait à dû donner à réfléchir aux gardes nationaux de Morlaix ou d'ailleurs. Ils vous suivront d'autant mieux que c'est vous-même qui les commanderez.

— Soit ! Mais le problème demeure entier. Une fois Alain arrêté, qu'en ferai-je ? Il faudra bien le remettre à ses juges. Nous n'évitons pas la difficulté puisque c'est précisément cette remise aux mains des juges que nous redoutons.

— Aussi ne faut-il pas le leur remettre. Mettez en avant le salut public, la raison d'État, que sais-je ! et profitez-en pour enfermer le prisonnier en quelque geôle où l'on puisse l'oublier des mois entiers, s'il le